EHPAD GAYETTE
Au service des résidents

reception@ehpad-gayette.fr

Fiche de commande de repas pour Accompagnants

Nom du service	
Nom du résident	
Nom de l'accompagnant (pour facturation)	
Nombre de repas commandé(s)	
Date du repas	
Repas concerné (à entourer)	MIDI SOIR

Le document est rempli par l'accompagnant selon les modalités du chapitre

"Repas des Visiteurs" du ***Règlement de Fonctionnement :***

Vous pouvez inviter les personnes de votre choix au déjeuner ou au dîner exceptionnellement, (dans le cadre de situation particulière liée à l'état de santé de l'habitant).
Le prix du repas est fixé par le Conseil d'Administration et communiqué aux intéressés chaque année (annexe au contrat de séjour et affichage dans le hall d'accueil).
Le repas doit être réglé au plus tard le jour du repas par chèque à l'ordre du Trésor Public

Toute annulation à moins d'une semaine fera l'objet d'une facturation
Les visiteurs peuvent prendre le repas du midi et du soir dans un des salons de l'unité avec leurs ainés, à condition d'en avertir le service deux semaines à l'avance.
Le nombre de visiteurs au total par unité, sera de 4 personnes au regard de la capacité d'accueil.
Le menu est consultable sur le site internet de l'établissement
Cette prestation est un service rendu, le personnel ne peut pas servir comme dans un restaurant

Le coût du repas pour l'année 2025 est de 10,00 €uros en semaine et 15,40 €uros les dimanches et jours fériés.

Date : Signature